



SNCL infos

SNCL INFOS N° 13 du 24/03/08 au 06/04/08

Éditorial

De la « valeur professionnelle » au « mérite »



Nos gouvernants ont subitement décrété, il y a quelques années, le principe des promotions et donc des salaires « au mérite ».

La prise en compte de la **valeur professionnelle des agents** est explicitement prévue par le statut général de la Fonction Publique de 1982. Elle est quantifiée par la **note professionnelle** et sert à attribuer les promotions d'échelon selon le rythme du grand choix, du choix ou de l'ancienneté.

La durée permettant d'accéder au dernier échelon de la classe normale peut donc **varier de 20 à 30 ans**, ce qui est loin d'être financièrement anodin.

Il est légitime qu'une administration évalue et note le travail de ses fonctionnaires. C'est prévu par le statut général et les statuts particuliers.

Encore faudrait-il que ces évaluations et notations, que nous souhaitons réellement formatives, soient portées et attribuées sur des **bases claires et équitables**, en fonction de **critères objectifs**, par des personnels **bien formés** à cet effet et selon des procédures permettant un **échange contradictoire** et des **voies de recours** (nul n'est infaillible).

Vous trouverez dans le **bulletin national d'avril un dossier assez complet concernant les promotions aux hors classe et classe exceptionnelle « au mérite »**.

Un complément sera publié dans le bulletin de mai 2008.

Mouvement 2008 Phase « inter »

Les suppressions massives de postes programmées pour la rentrée 2008 n'ont pas permis de



tirer profit des nombreux départs en retraite pour ouvrir plus largement les capacités d'accueil.

On a même vu apparaître des **capacités négatives** dans certaines disciplines (physique appliquée, éco-gestion-comptabilité, ...) pour quelques académies.

Au total, le solde des capacités d'accueil -11 348- surpasse de peu les 10 289 néo-titulaires contraints « d'atterrir » quelque part.

Au final, le taux de satisfaction des 22 500 demandes des titulaires (en baisse de 5%) stagne à un peu plus de 50%, mais moins d'un PLP sur trois ou d'un CPE sur cinq voit son vœu se réaliser!

Les néo-titulaires qui ne bénéficient pas du rapprochement de conjoints, voire de la bonification liée à la séparation, se retrouvent souvent exilés (temporairement?) dans les académies abonnées à l'accueil des jeunes (Amiens, Créteil, Versailles essentiellement).

L'impact des fermetures de postes sur la difficulté à muter est illustrée par l'académie de Lille, autrefois terre d'extension, qui voit ses barres s'élever en mathématiques (221,3!) ainsi que dans toutes les disciplines à effectifs relativement faibles.

La politique actuelle de réduction du nombre de postes, si elle est poursuivie, constitue une réelle menace sur le mouvement.

Consultez les « barres » du mouvement inter sur notre site, rubrique « Actualités ».

Portugal : le malaise enseignant

Un décret, voté en février 2008, permet aux fonctionnaires portugais de prendre leur retraite avant l'âge légal (61 ans et demi depuis 2007) à partir du moment où ils ont accompli 33 années de service.



Cette mesure de retraite anticipée, destinée à réduire les effectifs de l'État, souligne le malaise vécu par les agents de la fonction publique et notamment par la profession enseignante. En effet, bien que pour chaque année séparant le fonctionnaire des 61 ans et demi le montant de la pension soit réduit de 4,5%, un nombre important d'enseignants souhaite mettre un terme à sa carrière et **préfère perdre de l'argent** sur sa pension **plutôt que de continuer à supporter des horaires excessifs et les problèmes grandissant d'indiscipline.**



Un réel malaise...

Impact des classes surchargées sur les élèves



Selon une étude de l'« Institute of Education » de Londres, les classes surchargées auraient un impact négatif sur les élèves en difficulté, mais cet impact serait par contre négligeable pour la majorité des élèves bons ou moyens.

Selon l'étude, les comportements de « décrochage » de la part d'élèves en situation d'échec seraient deux fois plus importants dans une classe de 30 que dans une classe de 15, les élèves les plus faibles étant ceux qui pâtissent le plus du manque d'encadrement individualisé consécutif à la charge des effectifs.

Ainsi, **ajouter cinq élèves par classe augmenterait de 40% le nombre d'élèves dont les résultats baisseraient de manière significative.**

A méditer...

Élèves du secondaire à la rentrée 2007

Selon la note d'information du Ministère, à la rentrée 2007, les établissements du Secondaire (exception faite de ceux situés dans les académies de Toulouse, Montpellier, Bordeaux et la Guyane) enregistrent une baisse de 0,9% des effectifs, baisse un peu moins importante cependant que celle observée lors des deux précédentes rentrées.

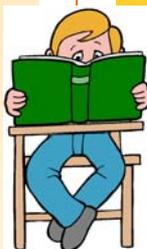


Cette diminution, qui touchait essentiellement les collèges jusqu'en 2005, touche actuellement les classes de lycées, qu'ils soient généraux et technologiques ou professionnels.

Pas de quoi justifier les suppressions de postes annoncées.

Accompagnement éducatif : les moyens seront-ils assurés ?

Dans un récent communiqué de presse, le ministre Xavier DARCOS a déclaré « **qu'il se félicitait du succès de l'accompagnement éducatif** qui fonctionne dans la totalité des 1 119 collèges de l'éducation prioritaire, dont 257 collèges classés « Ambition Réussite » et 306 établissements qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire ».



Il a également donné quelques précisions complémentaires sur le point d'étape fait par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (voir bulletin de Février 2008 n°534).

Au total, **1,2 million d'heures sont assurées par les enseignants** dans le cadre de l'accompagnement éducatif pour cette année scolaire auxquelles on doit ajouter les heures assurées par d'autres intervenants. Selon la DGESCO, **l'aide aux devoirs et les études dirigées représentent 65% des heures prévues, les activités sportives 15% et culturelles 20%.**

Toujours selon le ministre, « **l'implication des enseignants est très forte** ».

Sur plus de **22 400 intervenants** prévus, environ **14 200 sont des enseignants du second degré** qui assurent à **60% l'encadrement des études dirigées et l'aide aux devoirs** ainsi que **les activités sportives et culturelles à 67%**. Les autres intervenants sont **les assistants d'éducation (3 100), les assistants pédagogiques (1 100) et les enseignants du premier degré (1 400).**



2 500 personnels prennent également part à l'accompagnement éducatif, principalement, **les documentalistes et les conseillers principaux d'éducation.**

Suite à certaines déclarations syndicales et politiques qui dénonçaient une pénurie de moyens à prévoir dans l'application de ces mesures, le ministre a réaffirmé que « ce dispositif fonctionnait de manière très satisfaisante, qu'il continuerait à se développer (extension à tous les collèges dès la rentrée 2008 ainsi qu'à l'ensemble des écoles de l'éducation prioritaire) et qu'il n'y aurait pas de rupture de charge sur l'accompagnement éducatif. Il a même ajouté : « **Je prends un engagement personnel : si un principal n'arrive pas à financer l'accompagnement éducatif dans son établissement, qu'il m'appelle !** »

Certains collègues ont, par le passé, déjà fait l'amère expérience d'accepter d'expérimenter un dispositif sans en percevoir la moindre rétribution pourtant promise.

Si donc, votre chef d'établissement vous annonce qu'il n'a pas ou plus les moyens de rétribuer les heures d'accompagnement éducatif, n'hésitez surtout pas à lui demander de téléphoner personnellement au ministre !

De son côté le SNCL veillera à ce que les moyens prévus soient effectivement assurés et que tous les engagements ministériels soient tenus.

